

REVUE DE PRESSE



05/12/2024



FONCTION PUBLIQUE

POLITIQUE • FONCTION PUBLIQUE

La drôle de grève de la fonction publique contre un gouvernement censuré

Les organisations de fonctionnaires, mobilisées le 5 décembre contre l'instauration de trois jours de carence non payés en cas d'absence pour raison de santé, veulent aussi évoquer leur pouvoir d'achat.

Par Thibaud Métais et Eléa Pommiers

Publié aujourd'hui à 05h30, modifié à 09h42 • Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



Lors d'une manifestation de la fonction publique dans le cadre d'un appel national des syndicats pour de meilleurs salaires, à Paris, le 19 mars 2024. BERTRAND GUAY / AFP

Le contexte politique inédit provoque décidément des situations quelque peu originales. Jeudi 5 décembre, les agents de la fonction publique se mobilisent contre un projet qui n'est plus d'actualité, porté par un gouvernement qui n'est lui-même plus aux manettes. Mercredi, l'adoption par les députés d'une motion de censure déposée après le recours par Michel Barnier à l'article 49.3 de la Constitution sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale doit entraîner la démission du premier ministre. Le budget de la « Sécu » est donc rejeté et le débat parlementaire sur le projet de loi de finances pour 2025 s'arrête.

Lire le live | [En direct, censure du gouvernement Barnier : le premier ministre va présenter sa démission ; les dernières réactions politiques et les réponses à vos questions](#)

C'est dans ce texte qu'une mesure avait provoqué la colère des organisations d'agents publics. En quête d'économies, le gouvernement souhaitait instaurer trois jours de carence non payés – contre un actuellement – en cas d'absence pour raison de santé, tout en limitant, ensuite, la rémunération à 90 % du traitement si l'arrêt de travail se prolongeait au-delà de cette période de trois jours.

Pour contester la volonté de l'exécutif de s'attaquer aux congés pour maladie des fonctionnaires, l'intersyndicale de la fonction publique (CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP) avait décidé d'appeler à une journée de mobilisation et de grève ce jeudi. Seule Force ouvrière se mobilisera à part, ayant lancé un appel à trois jours de grève en même temps que celle des cheminots, le 15 décembre. La crise politique qui a fait irruption depuis n'a pas changé les plans des syndicats.

Mécontentement généralisé

« On a décidé de maintenir la journée parce que les problématiques qui ont créé le débordement du vase sont toujours d'actualité », explique Luc Farré, secrétaire général de l'UNSA-Fonction publique. On sait que les trois jours de carence sont dans les cartons depuis longtemps, ça avait déjà été discuté ; la mobilisation est aussi là pour rappeler qu'on ne veut pas d'attaque sur les agents. » Si le mot d'ordre n'a pas changé, les organisations de fonctionnaires veulent aussi profiter de la situation pour mettre en avant les difficultés générales que rencontre la fonction publique, notamment sur le pouvoir d'achat.

Lire aussi | [Fonction publique : le retour des suppressions de postes fait bondir les syndicats](#)

« A aucun moment nous ne nous sommes posé la question de maintenir ou non la mobilisation », fait savoir Natacha Pommet. Pour la secrétaire générale de la CGT-Services publics, « la colère est là car 2024 et 2025 sont deux années blanches, sans revalorisation du point d'indice ; le mécontentement est généralisé sur le pouvoir d'achat car la situation ne s'améliore pas ».

Newsletter

« Politique »

Chaque semaine, « Le Monde » analyse pour vous les enjeux de l'actualité politique

S'inscrire

De plus, la décision du ministre de la fonction publique, Guillaume Kasbarian, de ne pas verser en 2024 la garantie individuelle de pouvoir d'achat – un mécanisme permettant aux agents qui ont perdu du pouvoir d'achat sur les quatre dernières années de toucher une compensation financière – a renforcé la grogne des fonctionnaires.

« Pas d'illusions »

Pour la CFDT, qui a vérifié auprès de ses fédérations que l'engagement dans la mobilisation était toujours fort, la demande de la maintenir s'avère très claire. *« Il y a tous les sujets liés au budget, certes, mais d'autres points négatifs sont ancrés, sur l'attractivité, sur le pouvoir d'achat »,* souligne la secrétaire générale de la CFDT-Fonctions publiques, Mylène Jacquot. Cette journée d'action et de grève est, selon elle, *« le moyen de s'exprimer, de poser des alertes au futur gouvernement »* et de rappeler *« les inquiétudes profondes et la colère sourde »* qui traversent l'ensemble de la fonction publique.

« Même si ce gouvernement est tombé, ce qu'on voit venir ensuite n'est pas de nature à nous rassurer, » ajoute Luc Farré. *On reste donc mobilisés pour éviter que toutes ces mesures reviennent plus tard. »* Même son de cloche du côté de la CGT : *« On ne se fait pas d'illusions, les prochains gouvernements auront les mêmes réflexes d'utiliser la fonction publique comme variable budgétaire »,* estime Natacha Pommet.

Lire aussi | [Les salaires de la fonction publique ont baissé en 2022, selon une étude de l'Insee](#)

En coulisses, certains syndicats s'inquiètent que l'atmosphère particulière qui entoure cette journée soit source de démobilitation alors que la chute du gouvernement pourrait être interprétée comme une sorte de victoire. Un relâchement qui ne semble toutefois pas concerner l'éducation nationale. La

grève, à laquelle ont appelé six des sept syndicats, représentant 86 % de l'ensemble des agents de l'éducation nationale, s'y annonce très suivie.

Le principal syndicat du premier degré, le FSU-SNUipp, a fait état de 65 % du personnel en grève dans les écoles. Un chiffre à la hauteur de ce qui avait été annoncé le 5 décembre 2019 lors du mouvement contre la réforme des retraites, jour de la grève la plus massive qu'ait connue l'éducation nationale depuis 2003. Dans le second degré, le SNES-FSU anticipe aussi un mouvement majoritaire dans les collèges et lycées. Le futur gouvernement est prévenu.

Thibaud Métais et Eléa Pommiers

Le Monde Ateliers

Découvrir

Festival Chaleur humaine

Comment réussir la transition écologique ?

Masterclasse en direct

Deux heures pour découvrir les conseils d'écriture de Marie Darrieussecq

Cours en ligne

De l'animation d'une réunion à la préparation d'un discours, apprendre à parler en public

Voir plus

PAR BASTIEN SCORDIA

4 décembre 2024, 13:53, mis à jour le 4 décembre 2024, 13:53

Grève dans la fonction publique : les syndicats face au défi de mobiliser les foules

Malgré l'incertitude politique, les syndicats maintiennent leur appel à la mobilisation dans la fonction publique ce jeudi 5 décembre. Tout l'enjeu pour les représentants du personnel sera de réussir à mobiliser, alors que les derniers appels à la grève dans la fonction publique n'ont pas fait déplacer les foules. Cette journée constituera aussi un test pour l'unité syndicale.



L'heure de vérité approche pour les représentants du personnel du secteur public. Dans un contexte d'incertitude politique, 7 des 8 syndicats de la fonction publique (CGT, CFDT,

Unsa, FSU, Solidaires, FA-FP et CFE-CGC) ont maintenu leur appel à la grève pour ce jeudi 5 décembre, malgré la censure et la chute très probables du gouvernement de Michel Barnier.

Tout l'enjeu pour ces organisations syndicales sera donc de réussir à mobiliser et à faire descendre les agents publics dans la rue. Un défi de taille, alors que la représentativité de ces syndicats et leur légitimité à porter les revendications du personnel sont régulièrement questionnées en raison des faibles taux de grévistes enregistrés lors des dernières journées de mobilisation, mais aussi de la baisse continue de la participation à chaque élection professionnelle.

Certes, une forte mobilisation est déjà annoncée par les syndicats de l'éducation nationale, la FSU prévoyant notamment 65 % de grévistes dans le premier degré. Le contexte politique pourrait toutefois démotiver certains agents publics. Ceux qui envisageaient, encore ces derniers jours, de se mettre en grève pourraient ainsi renoncer à le faire si le gouvernement Barnier tombait et, avec lui, les mesures sur la baisse de la rémunération des agents durant leurs arrêts maladie. Les syndicats n'ont en effet cessé de faire du retrait de ces mesures l'un des principaux mots d'ordre pour la journée de mobilisation du 5 décembre.

Une “*forme de résignation*”

Pour les organisations syndicales, l'appel à la grève a pourtant encore tout son sens, notamment pour réclamer de nouveau des mesures de revalorisation salariale pour les agents et davantage de moyens pour le secteur public, mais aussi pour se prémunir

contre toute mauvaise nouvelle dans les semaines et mois qui viennent. *“Nous ne savons pas de quoi demain sera fait”*, résume notamment Benoit Teste, de la FSU.

À lire aussi : **Malgré l'incertitude politique, les syndicats de la fonction publique maintiennent leur appel à la grève**

Charge désormais aux syndicats de convaincre la base que la grève sera utile. Un vrai défi, comme l'explique le sociologue et historien spécialiste de l'éducation nationale Laurent Frajerman : *“Actuellement, la grève est plus un moyen d'expression qu'un outil pensé comme capable de gagner. Ce qui crée un cercle vicieux : comment démontrer le contraire si les agents ne jettent pas toutes leurs forces dans la bataille ?”*

Pour cet observateur des mouvements sociaux dans la fonction publique, toutefois, *“les échecs passés ont nourri une forme de résignation qui est le principal obstacle à la conflictualité”*. Ce qui peut expliquer pourquoi les derniers appels à la grève dans la fonction publique n'ont pas attiré les foules. Lors de la dernière journée de mobilisation, le 19 mars dernier, 6,42 % de grévistes avaient été recensés dans la fonction publique d'État, 3,87 % dans la territoriale et 3,5 % dans l'hospitalière. Des taux bien inférieurs à ceux enregistrés lors des journées de mobilisation contre la réforme des retraites, où 15 à 30 % de grévistes avaient pu être dénombrés selon les secteurs.

Unité syndicale à l'épreuve

Au-delà de l'enjeu de la mobilisation, cette journée de jeudi sera aussi un test pour l'unité syndicale. Quid en effet des suites que voudront y donner les syndicats ? Et si suites il y a,

s'opèreront-elles de façon unitaire ? L'équation dépendra beaucoup, justement, de l'ampleur de la mobilisation.

Une question se posera en tout cas rapidement aux 7 syndicats qui appellent à la grève ce jeudi : rejoindront-ils l'appel à la mobilisation lancé par Force ouvrière (FO) à compter du 10 décembre pour 3 journées de grève reconductibles, dans une logique de *"convergence des luttes avec les cheminots"*, qui ont prévu de se mettre en grève à partir du 11 ? Si FO ne s'est pas associée à la mobilisation nationale de ce 5 décembre, l'organisation participera localement à certaines actions.

PAR BASTIEN SCORDIA

4 décembre 2024, 21:12, mis à jour le 4 décembre 2024, 21:21

Le gouvernement Barnier renversé, une période d'incertitude politique et budgétaire s'ouvre

Par 331 voix sur 288 nécessaires, les députés ont censuré, ce mercredi 4 décembre, le gouvernement Barnier. Une période d'incertitude politique mais aussi budgétaire s'ouvre. Emmanuel Macron s'adressera aux Français demain, jeudi, à 20 heures.



L'issue du vote laissait peu de doutes. L'Assemblée nationale a renversé le gouvernement Barnier en adoptant ce mercredi 4 décembre la motion de censure déposée par la gauche. 331 députés ont voté en faveur de cette censure. La gauche a notamment

bénéficié du soutien du Rassemblement national (RN). Pour rappel, il fallait qu'elle soit approuvée par 288 députés au minimum pour que le gouvernement tombe.

C'est la deuxième fois seulement sous la Vème République qu'une motion de censure est adoptée par l'Assemblée nationale, le seul précédent remontant en octobre 1962 avec la censure du gouvernement Pompidou. L'ex-Premier ministre Georges Pompidou avait ensuite été renommé à Matignon par Charles de Gaulle. Il y restera jusqu'en juillet 1968.

Le renversement de Michel Barnier et de son gouvernement ouvre en tout cas une période d'incertitude politique. Pour le moment, le Premier ministre n'a pas encore remis sa démission au président de la République, Emmanuel Macron, qui s'adressera aux Français ce jeudi à 20 heures. Reste ensuite à savoir s'il l'acceptera, s'il nommera rapidement un nouveau Premier ministre ou s'il maintiendra le gouvernement Barnier en mode "affaires courantes" comme ce fut le cas pendant plusieurs mois avec le gouvernement Attal suite à la dissolution de l'Assemblée nationale et aux élections législatives.

Une loi de finances spéciale ?

Au-delà de la composition du nouveau gouvernement, le principal enjeu à court terme sera budgétaire. La censure du gouvernement Barnier bouscule en effet la suite des discussions sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2025. Pas de risque de "shutdown" à la française toutefois où les fonctionnaires ne seraient pas payés et le fonctionnement des services publics bloqué.

La Constitution de 1958 comme la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) offrent en effet plusieurs solutions juridiques pour assurer la continuité budgétaire de l'État. En cas de censure, le gouvernement pourrait aussi déposer, au titre des "affaires courantes", un projet de loi spéciale l'autorisant à percevoir les impôts existants jusqu'au vote de la nouvelle loi de finances.

Si cette loi était adoptée par le Parlement, le gouvernement pourrait ensuite prendre des décrets *"ouvrant les crédits applicables aux seuls services votés"*, avec notamment une reconduction des crédits de l'année 2024. Cette reconduction permettrait de continuer à payer les fonctionnaires. Mais encore faudrait-il que celle-ci soit adoptée par les parlementaires. Peu de chances que ceux-ci s'y opposent au risque d'aboutir, cette fois, à un véritable blocage du pays. Des responsables du RN et de LFI ont d'ailleurs déjà indiqué qu'ils voteraient une telle "loi spéciale" si le gouvernement en présentait une.

Continuité de la vie nationale en question

Par une décision de décembre 1979, le Conseil constitutionnel avait affirmé qu'*"il appartenait, de toute évidence, au Parlement et au Gouvernement, dans la sphère de leurs compétences respectives, de prendre toutes les mesures d'ordre financier nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale"*.

Par cette décision, pour rappel, la Rue de Montpensier avait validé, au nom de la continuité de l'État, la loi soumise en urgence par le gouvernement de Raymond Barre pour prolonger l'exercice budgétaire précédent. Cette "loi spéciale" faisait suite à l'annulation par ce même Conseil constitutionnel de la loi de finances pour 1980 pour des raisons de procédure. Les députés socialistes reprochaient au gouvernement Barre

d'avoir examiné la deuxième partie du texte, celle sur les dépenses, avant sa première partie, celle sur les recettes. Après l'adoption de cette loi spéciale, le gouvernement Barre avait présenté un nouveau budget pour 1980, adopté en janvier de la même année par le Parlement.

Ircantec : les organisations syndicales s'inquiètent d'une menace sur la gouvernance paritaire du régime

Dans un courrier adressé au Premier ministre Michel Barnier le 2 décembre 2024, huit organisations syndicales de la fonction publique s'insurgent contre la volonté de l'administration de modifier la gouvernance du régime de retraite complémentaire des agents contractuels de la fonction publique, l'Ircantec.



Ces annonces des pouvoirs publics passent d'autant plus mal "qu'un nouveau mandat de l'Ircantec [...] démarre le 1^{er} janvier 2205", est-il rappelé dans le courrier des fédérations syndicales. Salivanchuk Semen

Alors que les agents de la fonction publique se mobilisent jeudi 5 décembre pour une journée d'action et de grève à l'appel de la quasi-totalité des syndicats, les huit fédérations syndicales de la fonction publique (CGT Fonction publique, UIAFP-FO, Uffa-CFDT, Unsa Fonction publique, FSU, Solidaires Fonction publique, fédération des services publics CFE-CGC et FA-FP) s'élèvent dans un courrier (<https://www.cgtetat.fr/societe-959/retraite-retraite-e-s/la-retraite/Ircantec/article/gouvernance-de-l-ircantec-courrier-intersyndical-au-premier-ministre>) adressé le 2 décembre 2024 au Premier ministre contre "une décision incompréhensible" des pouvoirs publics concernant la gouvernance de l'Ircantec, la caisse de retraite des contractuels et des élus locaux.

Elles évoquent un rendez-vous avec la DSS (Direction de la Sécurité sociale) le 22 novembre dernier, au cours duquel cette dernière leur a annoncé, ainsi qu'aux associations d'employeurs, la décision du gouvernement de modifier par voie réglementaire la composition du conseil d'administration de l'Ircantec telle qu'issue du décret du 23 décembre 1970 et de l'arrêté du 30 décembre 1970. Il s'agirait de mettre à sa tête une personnalité qualifiée – actuellement, la présidence est assurée alternativement par un représentant du collège employeur et du collège salarié – ; ainsi que de réduire de 16 à 14 le nombre d'administrateurs désignés par les organisations syndicales et d'accorder deux sièges aux représentants des seuls médecins hospitaliers "sur une base corporatiste" jugée "inacceptable".

des améliorations mises en avant

Ces propositions sont issues d'un rapport de l'Igas (Inspection générale des affaires sociales) et du Cegefi (Contrôle général économique et financier), publié en juillet 2022, qui évalue la COG (convention d'objectifs et de gestion) 2017-2021 du régime. Plutôt sévère, ce rapport formulait 57 propositions à destination de la caisse de retraite des contractuels et des élus locaux portant notamment sur la gouvernance, affectée selon les inspections de "faiblesses organiques" aggravées par "des dysfonctionnements nombreux".

Mais pour les organisations syndicales, "ce passage est d'autant plus inacceptable que le gouvernement avait toute latitude pour modifier la gouvernance en temps et en heure", sachant que "plusieurs changements ont été adoptés en 2024, en accord avec les tutelles, dans le cadre d'un maintien de la gouvernance paritaire du conseil d'administration de l'institution".

L'Ircantec a en effet signé en mars 2022 avec la Caisse des Dépôts (qui gère le régime), l'État et la DSS sa COG 2022-2025 (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/670825-le-regime-de-lircantec-ratifie-sa-cog-2022-2025>)), qui a notamment apporté des améliorations à son fonctionnement (renforcement de la déontologie, mise à jour du règlement intérieur, etc.). Cette signature intervenait après une période de turbulence entre fin 2019 et début 2021, quand "une vacance de la gouvernance de 15 mois [...] a désorganisé la gestion financière du régime", reconnaissent les fédérations syndicales, qui mettent en avant les améliorations apportées depuis.

une décision jugée "brutale"

Ces annonces des pouvoirs publics passent d'autant plus mal "qu'un nouveau mandat de l'Ircantec [...] démarre le 1^{er} janvier 2025", est-il encore rappelé dans le courrier, et que le processus de désignation des administrateurs des organisations syndicales "est déjà entamé".

"C'est dans le cadre d'un consensus récemment réaffirmé que le prochain mandat devait s'ouvrir avec une présidence syndicale représentant les bénéficiaires de l'Ircantec", concluent les huit organisations, qui demandent aux pouvoirs publics de revenir sur "la décision brutale d'imposer une modification des textes réglementaires sur la gouvernance" du régime, et "de permettre au paritarisme de se mettre en place à partir du 1^{er} janvier 2025".

L'Ircantec en chiffres

L'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques est un régime par répartition et en points qui intervient en complément du régime général. Il concerne essentiellement les agents contractuels de droit public, les praticiens hospitaliers, les agents publics ne bénéficiant pas du régime de la CNRA (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales), les membres du gouvernement, les élus locaux (maires, conseillers régionaux, présidents et vice-présidents d'intercommunalités). L'Ircantec comptait 3,25 millions d'actifs cotisants en 2023 et 2,33 millions d'allocataires fin 2022. La durée moyenne d'affiliation à l'Ircantec est de dix ans et trois mois. En 2023, 4,35 milliards d'euros de cotisations ont été encaissés, pour 3,97 milliards d'euros de retraites et capitaux versés.

Collectivités territoriales (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21303>) Etat – Opérateurs (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21356>)
Hôpital (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21358>) Protection sociale (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21306>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL_RH ([HTTPS://X.COM/@AEFSOCIAL_RH](https://x.com/@AEFSOCIAL_RH))

Dépêche n° 722474  3 min de lecture

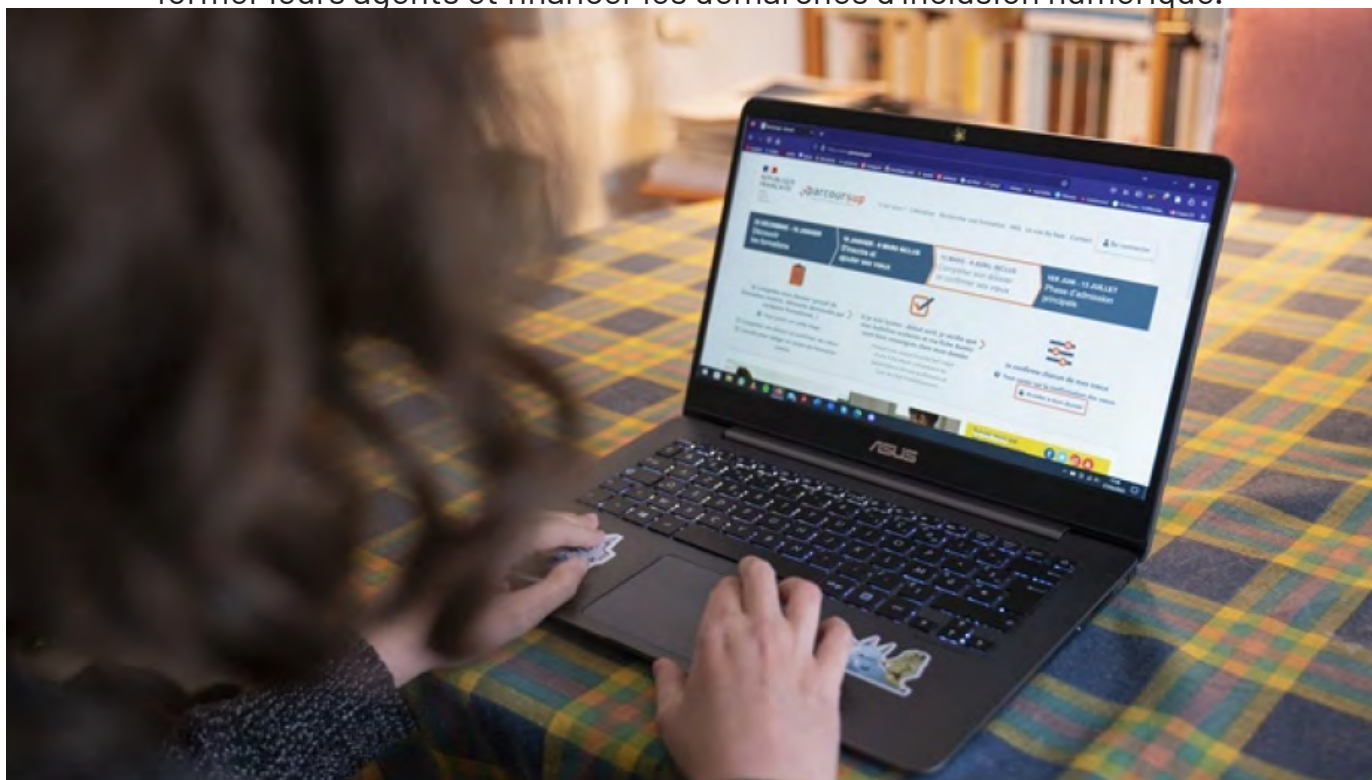
Par Bénédicte Foucher Publiée le 04/12/2024 à 17h35

PAR XAVIER BISEUL

4 décembre 2024, 13:22, mis à jour le 5 décembre 2024, 10:07

L'accessibilité numérique des sites publics, un chantier encore en devenir

Près de vingt ans après la loi du 11 février 2005, les obligations d'accessibilité des sites Web publics sont encore loin d'être respectées. La direction interministérielle du numérique a mis en place une série de dispositifs pour auditer les administrations, former leurs agents et financer les démarches d'inclusion numérique.



L'accès des personnes en situation de handicap aux sites Web reste toujours aussi compliqué. Selon la **dernière édition de l'Observatoire de l'accessibilité numérique**, mise en ligne par la Fédération des aveugles de France, seuls 0,64 % des 4 244 sites contrôlés

– privés ou publics – déclarent être pleinement conformes au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA).

Assujettis depuis 2012 à des obligations légales d'accessibilité, prenant en compte tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique (visuel, auditif...) ou mental, les sites des acteurs publics affichent des scores supérieurs aux sites privés d'e-commerce ou de médias. Néanmoins, sur 1 916 sites contrôlés, seuls 126 respectent les obligations d'affichage et 21 sont totalement conformes. Soit un petit pourcent.

Parmi ces rares bons élèves, on trouve seulement 7 maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) sur la centaine présente sur le territoire, les sites Service-public.fr et Crit'Air, les offices de tourisme de Clermont-Ferrand et de Saint-Jean de Luz, l'agglomération du Grand Chambéry ou encore celle de Grenoble Alpes Métropole.

À lire aussi : **Un observatoire de l'accessibilité numérique pour mettre les collectivités face à leurs manquements**

Depuis septembre 2023, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) a été désignée comme l'autorité de contrôle de la bonne application de la loi du 11 février 2005. Elle peut mettre en demeure une administration ne respectant pas les obligations d'accessibilité et prononcer une sanction financière d'un montant maximal de 50 000 euros. En mars, l'Arcom a envoyé 133 courriers à des administrations publiques afin de les rappeler à leurs devoirs.

À l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, la direction interministérielle du numérique (Dinum) a rappelé qu'elle mettait à disposition des services de l'État, des collectivités et des établissements publics un certain nombre de services et d'outils pour améliorer leur accessibilité numérique.

800 agents publics formés

Les experts de la Brigade d'intervention numérique de la Dinum proposent, sur quelques jours, un audit d'accessibilité et un test d'utilisateurs, puis établissent des recommandations techniques. Ensuite, pour financer les projets d'accessibilité, les administrations d'État et les opérateurs de l'État disposent d'un guichet *ad hoc*. La Dinum envisage un guichet de financement équivalent pour les collectivités.

Les agents publics ayant une bonne maîtrise du RGAA peuvent eux-mêmes réaliser l'audit *via* la plate-forme Ara. Accessible cette fois sans expertise particulière, le diagnostic "flash" évalue partiellement l'accessibilité d'un site ou d'un service en ligne. La *checklist* PiDila recense quant à elle les obligations et bonnes pratiques pour les sites Web publics.

À lire aussi : **Accessibilité numérique : les administrations fautives s'exposent désormais à des amendes**

La Dinum rappelle, par ailleurs, qu'elle a formé, depuis le début de l'année, 800 agents publics aux enjeux de l'accessibilité, leur donnant des "*clés pour concevoir des services numériques inclusifs*". Le catalogue de formations comprend 15 ateliers portant sur

l'éconception ou le design centré sur les usagers. Pour aller plus loin, la Dinum prévoit des parcours de formation au sein du Campus du numérique public.

Enfin, à l'occasion de l'opération "DuoDay 2024", la Dinum a constitué des duos composés d'agents publics de la tech et de personnes en situation de handicap, venues en immersion dans le cadre d'une journée de stage "découverte en entreprise". Cette initiative est pilotée par l'Association laïque de gestion d'établissements d'éducation et d'insertion (ALGEEI) en collaboration avec le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.

SOCIÉTÉ • PRÉCARITÉ

L'Observatoire des inégalités documente la « montée lente de la pauvreté »

Publié tous les deux ans par l'organisme indépendant, le « Rapport sur la pauvreté en France » donne à lire les nombreuses données sur ce phénomène et permet d'analyser sur le temps long ses causes et ses conséquences.

Par Claire Ané

Publié le 03 décembre 2024 à 18h28, modifié hier à 06h38 • Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



Des bénévoles des Restos du cœur, à Grenoble, le 21 novembre 2023. OLIVIER CHASSIGNOLE/AFP

« Un rapport sur la pauvreté devrait être soumis au Parlement chaque année », estime Louis Maurin, cofondateur et directeur de l'Observatoire des inégalités. C'est pour pallier l'absence d'un tel état des lieux que l'organisme indépendant publie le sien, mardi 3 décembre, avec l'ambition d'« éclairer le débat public ».

Ce *Rapport sur la pauvreté en France*, publié tous les deux ans, rassemble et met en perspective de nombreuses données, en partie méconnues, dans une langue accessible à tous. Les auteurs dénombrent 5,1 millions de pauvres dans l'Hexagone, en fixant le seuil de pauvreté monétaire à 50 % du revenu médian, soit 1 014 euros net par mois pour une personne seule. Ce seuil est celui retenu par l'Organisation de coopération et de développement économiques, tandis que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), à l'instar des autres pays européens, situe le seuil à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 216 euros, ce qui le conduit à recenser 9,1 millions de pauvres.

Plutôt que de s'attacher aux variations annuelles, le rapport montre l'évolution sur le temps long. « Après une baisse importante dans les années 1970 et 1980, le taux de pauvreté s'est stabilisé »,

commence-t-il. Puis, entre 2002 et 2022, le nombre de pauvres au seuil de 50 % a augmenté de 1,4 million de personnes. La hausse de la population n'est pas seule en cause, puisque le taux de pauvreté a lui aussi progressé, passant de 6,6 % à 8,1 %. Quant au niveau de vie médian des pauvres, il n'a gagné que 60 euros en vingt ans, pour atteindre 832 euros. *« Nous avons l'un des meilleurs modèles sociaux au monde, mais l'on constate que le niveau de vie avant prestations sociales baisse »*, relève Louis Maurin.

Plongée dans les territoires

« C'est une montée lente de la pauvreté, poursuit le directeur de l'Observatoire des inégalités. Mais elle est d'autant plus mal vécue qu'Emmanuel Macron avait tenu un discours très fort, en 2018, visant à éradiquer la grande pauvreté. » Les inégalités ont elles aussi progressé : les 10 % les plus pauvres ne récupèrent que 3,3 % du total de la masse globale des revenus, après impôts et prestations sociales, une part qui a peu varié depuis 1996. A l'autre bout, les 10 % les plus riches obtiennent 24,4 % des revenus, en hausse de 2,2 points sur la période.

Lire aussi | [La pauvreté et les inégalités se stabilisent, à leur plus haut niveau des dix dernières années](#)

Long de 88 pages, le rapport décrit la nature et l'ampleur des privations de la « pauvreté ordinaire » – ne pas pouvoir se chauffer correctement, ne pas partir en vacances, ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue de 1 000 euros...

Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences

Découvrir

Il propose une plongée dans les territoires, rappelant la concentration des plus pauvres dans les grandes villes, et l'importance des écarts entre régions, départements, communes et quartiers. Au fil de ces éclairages, les auteurs pointent l'absence ou l'ancienneté des données officielles sur de nombreux sujets, tels le mal-logement et le nombre d'habitants des bidonvilles. Autre exemple, l'Insee ne dénombre pas les personnes pauvres vivant outre-mer ou en logement non ordinaire, il se contente de les estimer, alors que plus de 2 millions de personnes seraient concernées.

Manque de solutions concrètes

Les causes de la pauvreté sont aussi abordées : l'une des principales est *« la dégradation de l'emploi : on a fait baisser le chômage à coups de flexibilité, de précarité et d'emplois sous-payés »*. *« Le diplôme est un déterminant majeur, puisque 80 % des personnes pauvres ont au maximum le bac »*, ajoute Louis Maurin. *« Les politiques de restriction des régularisations des préfectures ont pour effet l'augmentation du nombre de familles sans droits ni abri »*, expliquent aussi les auteurs.

Le rapport met enfin l'accent sur le grand écart entre les Français, qui se déclarent à 82 % « beaucoup » ou « assez » préoccupés par la pauvreté (baromètre 2023 du ministère des solidarités) et *« les partis traditionnels, de droite comme de gauche, [qui] s'intéressent au fond assez peu à cette question »*. Le manque de solutions concrètes pèse d'autant plus qu'*« un tiers des Français se sentent pauvres ou craignent de le devenir dans les cinq prochaines années »*, analyse-t-il.

« Ce sentiment de relégation alimente l'extrême droite, insiste Louis Maurin, alors que les élus gagneraient à écouter ceux qui se mobilisent sur le terrain contre la pauvreté, qu'il s'agisse des enseignants, des travailleurs sociaux, des associations et des collectifs citoyens, dont les forces sont sous-estimées. »

Lire aussi | [Combattre la pauvreté est un investissement qui rapporte, affirme une étude publiée par un collectif d'associations de solidarité](#)